



PORTRAIT DE L'ACTIONNARIAT SALARIE DE STEF

LAUREAT DU PRIX COUP DE CŒUR DES 30 ANS

S'appuyant sur une histoire riche de plus de 100 ans, STEF est un « pure player » de la « supply chain » alimentaire qui emploie plus de 22.000 collaborateurs répartis dans 8 pays européens. Pour approvisionner les populations en produits alimentaires, STEF réunit un ensemble d'expertises qui en fait le leader européen des services de transport, de logistique et conditionnement sous température contrôlée dédiés aux produits alimentaires. En 2022, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 4,3 milliards d'euros.

Désirant faire de STEF un groupe indépendant, stable et impliquant tous les salariés, les fondateurs de l'entreprise ont créé le premier Plan d'épargne entreprise (PEE) de STEF dès 1993. Trente ans après, les salariés détiennent, au travers du FCPE STEF, 18% du capital et 20% des droits de vote en assemblée générale. Un niveau inédit d'actionnariat salarié pour le leader européen de son secteur, coté en Bourse. Ainsi, plus d'un salarié sur deux détient des actions de l'entreprise !

Les salariés qui investissent bénéficient des fruits du développement du Groupe (évolution du cours de l'action STEF, dividende) et de l'abondement versé par l'entreprise. La politique constante de STEF est de verser un abondement, dès le 1^{er} euro investi et ce dès 3 mois d'ancienneté.

« Ce prix porte bien son nom car l'actionnariat salarié est un véritable coup de cœur pour STEF. Nous sommes honorés de le recevoir cette année car il incarne notre politique volontariste dans la durée. C'est aussi forcément quelque chose de symboliquement fort puisque la FAS et le PEE STEF fêtent cette année ensemble leur 30^e anniversaire. L'actionnariat salarié est un modèle d'avenir pour le développement des entreprises, car il répond parfaitement aux demandes sociales et sociétales de notre époque », remarque Stanislas Lemor, Président-directeur général de STEF.